



LES CONCESSIONS ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par Gilles DUVAQUIER

Consultant formateur, expert dans le domaine
de la gestion et de la commande publique



LES CONCESSIONS ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Au sens de la commande publique (article L. 1121-1), un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code, confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La directive européenne 2014-23, constitue désormais le dispositif applicable à la passation des contrats dits de "concession". **La réglementation modifie substantiellement le droit qui leur est applicable : élargissement du champ d'application et modification de l'organisation des procédures de passation de ces contrats. Ainsi, concessions de travaux, concessions de services et parallèlement, D.S.P. pour les collectivités publiques, constituent désormais le nouveau "paysage" juridique pour les contrats comportant un risque d'exploitation pris par le concessionnaire.**

Dans ce contexte, la formation qui vous est proposée comportera :

- une présentation d'ensemble du cadre réglementaire s'appliquant aux concessions des services publics et autres services, (procédure européenne et procédure "simplifiée"),
- une revue de détail des modalités de mise en concurrence et de passation des contrats,
- une analyse à partir de cas concrets du contenu des contrats et des outils à mettre en œuvre pour assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service public.

VOTRE FORMATEUR



Gilles DUVAQUIER

Consultant formateur, expert dans le domaine de la gestion et de la commande publique

Gilles Duvaquier a débuté sa carrière en 1991 en tant que gérant comptable. Il a évolué sur différents postes de contrôleur de gestion, auditeur achats et finances et directeur administratif et financier.

En 2009, il est devenu Chef de section « Chorus » en lien avec l'Agence d'Information Financière de l'État (AIFE), puis Chef de section « achats innovants » (2010) dans le cadre de la professionnalisation des acheteurs et Chef de section « programmation budgétaire » (2015). De 2015 à 2018, il a exercé la mission de Chef de division « liquidation et mandatement de marchés » à la Direction Générale de l'Armement (DGA).

Gilles Duvaquier exerce en tant que consultant indépendant depuis 2018 et intervient auprès de la Direction des Achats de l'État (DAE) et des collectivités territoriales.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Cadre et agent des collectivités territoriales
- Hôpitaux, service de l'État, S.E.M.L. et autre structure soumise à être amenée à concéder l'exploitation de services publics

PRÉREQUIS

Connaissances de base juridiques et opérationnelles dans le domaine des marchés/contrats publics



OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire des concessions
- Construire et mettre en œuvre la phase de préparation de la concession
- Établir et piloter les étapes de la procédure : de la mise en concurrence jusqu'au choix de l'attributaire du contrat
- Définir et rédiger les clauses sensibles d'un contrat de concession
- Actionner les outils de contrôle de l'exécution d'un contrat de concession



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction
- Tout au long de la formation, les aspects théoriques seront vus en parallèle à travers à partir d'un cas concret "fil rouge" inspiré de l'environnement des participants



€ PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Tour de table d'introduction

- Présentation des enjeux de la formation et recensement des attentes des stagiaires

9h15 Définition des concessions

- Concession
- La notion de service public ou de service

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemples** à partir du profil des apprenants

09h45 Typologie des concessions : les cas de recours

- Définir les intérêts de recourir à une concession par rapport aux autres montages contractuels

► **Cas pratique et exemples.** Concession de kiosques à journaux, de petite restauration, de prestation de service...

- Concession de service public
 - Détermination des caractéristiques principales de la concession
 - Concession de services
 - Ancienne délégation de service public (DSP) : règle réadaptée à la notion du service public
- Concession d'aménagement
 - Champ d'application et types de contrat (concession de travaux,...)
 - Risques des aménageurs
- Concessions des services non publics
 - Aspects juridiques

10h45 Pause

11h00 Notion de risques d'exploitation dans les concessions

- La rémunération du délégataire liée aux résultats d'exploitation
- La gestion déléguée

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemples** à partir du profil des apprenants

12h30 Déjeuner

14h00 Préparation de la procédure

- Définition du besoin et de la procédure
 - Méthode et définition des périmètres
 - Analyse de la cohérence : public et gestionnaire
 - Analyse du besoin : géographique, fonctionnement, tarif, définition du contenu de la concession
 - Les compromis

► **Exemple d'actualité**

- Choix de la procédure en fonction du montant
 - Procédure formalisée ou adaptée

- Étapes préalables : choix du mode de gestion
 - Affermage
 - Régie intéressée
- Consultation des organismes paritaires : rapport / conséquence dans la définition du besoin
- Avis d'appel publics à la concurrence

14h45 Phase de candidature

- Rôle de la commission de concession
 - Consultation des candidatures
- Réception et validité des candidatures
 - Les rejets possibles
 - Aspects obligatoires vis-à-vis des candidatures
- Choix des opérateurs admis à proposer une offre
 - Proposition de retenir une candidature (qualification, expérience, solidité financière, technique...)
 - Viabilité des sociétés

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemple.** Pont de Millau (innovation technique)

15h30 Pause

15h45 Phase des offres

- Dossier de consultation
 - Procédure restreinte
 - Les documents constitutifs
 - Les publicités obligatoires : supports, contenu et délais
 - Premier projet de contrat (cadre contractuel pour exprimer la pensée du concédant)
- Réception des offres et rôle de la commission de concession
 - Critères d'attribution
 - Choix des offres admises à la négociation

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemples** à partir du profil des apprenants

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Négociation et fin de la procédure

- La négociation : principe et conduite de la négociation
- Fin de la négociation : choix de l'offre et fin de la procédure

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemples** à partir du profil des apprenants

10h30 Pause

10h45 Exécution financière du contrat

- Contrôle du tarif payé par l'utilisateur
- Redevances payées par le concessionnaire

11h15 Exécution technique, gestion de la qualité

- Évolution du contrat
 - Recours à des tiers extérieurs au contrat
 - Modification du contrat de concession
 - Traitement des imprévus en cours de contrat

- Contrôle du concessionnaire
 - Contrôle du respect des engagements, de la qualité des prestations
 - Contrôle de l'organisation et de la gestion des services publics
 - Communication et utilisation des données
 - Les sanctions éventuelles

► **Cas pratique fil rouge et/ou exemples** à partir du profil des apprenants

12h30 Déjeuner

14h00 Rapport annuel du concessionnaire

- Concession de services et de travaux
- Concessions de services public

14h45 Fin de contrat et obligations des parties

- Fin du contrat
 - Durée effective de la concession
 - Fin de du contrat et indemnisation : divers scénarios de fin
- Obligation des parties
 - Fin du contrat et biens de retour
 - Informations dues au successeur

15h45 Pause

16h00 Regard sur les concessions d'aménagement

- Opération d'aménagement
- Organisation de la concession d'aménagement
- Procédure avec transfert du risque
- Procédure sans transfert du risque

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation**Formation choisie**

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :**1^{er}** Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).**Votre rencontre avec CFC s'est faite par :**

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr